



depuis 2011. Le rapport du Centre souligne les progrès réalisés par la Tunisie en matière de protection constitutionnelle des droits de l'homme et des libertés fondamentales et propose des recommandations afin de mieux adapter les lois et les pratiques du pays aux engagements internationaux et nationaux.

Les principales questions soulevées concernent notamment, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ; l'élaboration d'une loi pour sanctionner la violence contre les femmes; l'abolition de la peine de mort; le renforcement de la lutte contre la torture et les traitements inhumains; l'élimination de la discrimination raciale; la réforme des institutions pénitentiaires; la protection et la promotion de la liberté d'expression